



Doc. 16193
24 juin 2025

Questions juridiques et violations des droits de l'homme liées à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine

Amendement¹ n° 30

Mme Sophia CHIKIROU, France, Groupe pour la gauche unitaire européenne

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 5, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée exprime son inquiétude quant au maintien durable de la loi martiale en Ukraine et à ses conséquences sur la société civile et la vie démocratique. Elle souligne que la stabilité des institutions ne peut être assurée au prix d'un état d'exception permanent. Elle déplore à ce titre le manque d'indépendance de l'institution judiciaire et les arrestations massives au titre de l'article 111-1 du code criminel ukrainien.»

Note explicative

Cet amendement propose une rédaction d'affirmer que même en temps de guerre, on ne peut suspendre indéfiniment les droits fondamentaux. Trop de violations des droits démocratiques, judiciaires et humains ont été observés sous la loi martiale ukrainienne.

Déposé par:

CHIKIROU Sophia, France, GUE
CASTEL Laura, Espagne, GUE
CATHALA Gabrielle, France, GUE
FERNANDES Emmanuel, France, GUE
LOUCAIDES George, Chypre, GUE

1. 2025 - Troisième partie de session

